



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Négociations marquantes de la construction**

#### **Accord sectoriel conclu entre l'Alliance syndicale de la construction et l'ACQ dans les domaines institutionnel-commercial et industriel, représentant plus de 60 % de l'industrie**

**Montréal, le 5 mars 2025** – L'Alliance syndicale de la construction – qui regroupe les cinq syndicats de l'industrie – est fière d'annoncer qu'une entente sectorielle avec l'Association de la construction du Québec (ACQ) a été conclue aujourd'hui dans les domaines de l'institutionnel-commercial et industriel (IC-I). Cette entente constitue une étape importante dans le renouvellement des conventions collectives et demeure conditionnelle à la conclusion des négociations des clauses particulières, ainsi qu'au processus de ratification des travailleurs et travailleuses de l'industrie de la construction.

Établie pour une durée de quatre ans, de 2025 à 2029, une telle entente favorisera la paix industrielle et assurera aux travailleurs et travailleuses une plus grande stabilité financière, en évitant toute perte de salaire. « Nous avons bon espoir d'obtenir une entente finale avant la fin des conventions collectives, ce qui marquerait l'histoire de notre industrie. Nos membres nous ont fait part de leurs préoccupations quant à la hausse du coût de la vie et nos équipes ont travaillé fort, depuis que l'avis de négociation a été déposé, pour obtenir des augmentations salariales et des conditions à la hauteur de leurs attentes » affirme Éric Boisjoly, porte-parole de l'Alliance syndicale.

Les augmentations salariales prévues sont de 22% sur quatre ans, déclinées ainsi :

- 8% en 2025
- 5% en 2026
- 5% en 2027
- 4% en 2028

#### **À venir aux tables de négociations**

Un blitz de négociations des clauses particulières est déjà entamé, dans le but de finaliser les ententes sur les conventions collectives avant le 30 avril 2025. L'objectif visé est d'assurer que les particularités de chaque métier et occupation soient prises en compte et que les travailleurs et travailleuses bénéficient d'un accord correspondant à leurs situations respectives et leurs besoins. Par la suite, si l'ensemble des membres des cinq syndicats de l'Alliance entérinent cette entente, elle pourrait entrer en vigueur à l'échéance de la convention collective, soit le 1<sup>er</sup> mai 2025, marquant ainsi une étape importante pour notre industrie.

#### **À propos de l'Alliance syndicale de la construction**

L'Alliance syndicale est composée des cinq syndicats de l'industrie de la construction : la FTQ-Construction, le Syndicat québécois de la construction (SQC), le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International), la CSD-Construction et la CSN-Construction. Ils unissent



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

leurs voix pour représenter l'ensemble des travailleurs et des travailleuses de l'industrie lors de la négociation des conventions collectives. [www.facebook.com/AllianceSyndicale/](http://www.facebook.com/AllianceSyndicale/)

Aucune entrevue ne sera accordée sur le sujet, afin d'éviter de nuire au bon déroulement des négociations en cours. Les détails de l'entente finale seront partagés lors de la ratification de celle-ci par les membres.

– 30 –

**SOURCE : Alliance syndicale de la construction**

Renseignements :

Élisabeth Cloutier

Conseillère aux communications

Cell. : 514 625-2479